

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

Madame Roselyne Bachelot-Narquin
Madame la Ministre de la Culture
Rue de Valois
75001 Paris

Toul, le 23 mars 2021

N/Réf : 59-21

Objet : Urgence secteur culturel – Revendications Collectif du 23 janvier

Madame la Ministre, *CHEER ROSELYNE,*

Dimanche 14 mars, dans 14 villes du Grand Est, des marches ont été initiées afin de fleurir les lieux de culture et de vie fermés depuis maintenant un an. A l'initiative de cette action citoyenne et poétique se trouve le Collectif du 23 janvier, que j'ai rencontré récemment et dont je soutiens l'objet principal : défendre l'art et la culture en tant que droits fondamentaux de notre société.

Nous partageons collectivement le constat que la culture est aujourd'hui l'un des grands secteurs sinistrés de la crise sanitaire que nous traversons encore actuellement.

Avec la restriction de l'offre culturelle sur le territoire, c'est tout un ensemble de vertus bienfaitrices pour l'esprit qui échappe au public. Surtout, ce sont des milliers de femmes et d'hommes qui œuvrent dans le monde du spectacle, qui se retrouvent aujourd'hui démunis.

Pour accompagner les décisions restrictives qui se sont imposées et ont impacté fortement le milieu de la culture, des mesures compensatoires incontestables ont été mises en place par le Gouvernement afin de soutenir ce secteur profondément en crise.

Aujourd'hui pourtant, à l'aune des dispositifs d'aide actuellement mis en place et des annonces de rallonge budgétaire, le collectif du 23 janvier me fait part de ses inquiétudes sur les difficultés économiques et l'avenir des professionnels du monde du spectacle. Au-delà de la gestion de la crise sanitaire, ces derniers mettent en évidence une préoccupation plus profonde de la précarité des artistes, dont je me fais aujourd'hui le relais.

Ma première remarque porte sur les professionnels qui bénéficient du statut d'intermittent du spectacle. Ils ont pu bénéficier au titre de la crise sanitaire de 2020, d'une année neutre, en termes de quota d'heures d'activité, afin de pouvoir bénéficier des droits à l'allocation chômage et conserver leur statut d'intermittent acquis l'année précédente.

Alors que la crise sanitaire perdure, ce mécanisme de l'année blanche, prévu initialement jusqu'au 31 août 2021 doit, à mon sens, continuer jusqu'à une reprise économique du secteur culturel qui se doit d'être massive et sérieuse.

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

J'attire également votre attention sur les professionnels qui ne bénéficient pas du statut d'intermittent, à défaut d'une activité suffisante en 2019 et pour lesquels des réponses adaptées sont à apporter : saisonniers, maladie, formation, grossesse, mais aussi jeunes diplômés et jeunes reconvertis au sein du secteur.

Par ailleurs, le monde culturel est composé de nombreux travailleurs indépendants qui se retrouvent aujourd'hui amputés d'une grande partie de leurs revenus, à l'image des auteurs et des plasticiens.

Il se compose aussi de travailleurs salariés qui n'ont pas le statut d'intermittent, tels que les professeurs de musique dont le revenu dépend du nombre d'élèves accompagnés et pour lesquels l'employeur n'est pas toujours en capacité de maintenir le salaire sur des périodes d'activités faibles contraintes par les restrictions sanitaires.

Si des fonds de soutien et des dispositifs d'aide existent pour ces professionnels, selon leur statut, ils sont dans les faits insuffisants et manquent de transparence dans leur mise en œuvre.

Afin de sécuriser l'activité des professionnels de la culture, les mesures de soutien mises en place doivent nécessairement intégrer une politique en faveur de l'égalité des femmes et des hommes qui garantisse un accès équitable aux droits sociaux, avec, en premier lieu, l'abandon de la réforme de l'assurance chômage qui pénalise l'ensemble des travailleurs précaires.

Enfin, le monde de la culture, de l'évènementiel et du tourisme, sont intrinsèquement liés. La culture est dans ce sens, génératrice d'activité économique directe et indirecte pour les acteurs locaux de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce sur notre territoire.

Pour tous ces aspects, le soutien au milieu culturel doit être appréhendé dans sa multiplicité d'acteurs et au travers de ses interactions avec les autres secteurs d'activité pour la mise en place d'un plan de sauvegarde qui se doit d'être volontariste et équitable.

Aussi, rien ne saurait se décider, en la matière, sans une concertation respectueuse et approfondie avec l'ensemble des acteurs de la culture dont les collectivités territoriales qui en sont les premiers financeurs.

Elle doit permettre d'envisager, dès à présent, dans le respect des restrictions sanitaires, les modalités possibles d'un retour progressif à une activité culturelle accessible au plus grand nombre, porteuse de talents et génératrice d'activité économique.

Certain de votre reconnaissance pour ces différents corps de métiers qui permettent de faire rayonner l'art et la culture au sein de notre territoire et au-delà de nos frontières, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes salutations les plus respectueuses.

Travaux

Dominique Potier